

# RÈGLEMENT PARTICULIER BAD DE NICE – 12ème édition 29 et 30 Mars 2025

# Art 1 - Dispositions Générales :

- 1.1 Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du Juge-Arbitre. Le présent règlement particulier a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 1.2 Les Juges-Arbitres de la compétition seront CERCUS Juliette et DAO Florent. Le responsable GEO du tournoi sera LOPEZ Clément.
- 1.3 Ce tournoi est organisé par le Club Badminton de Nice. Il est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : 2401135.
- 1.4 La compétition sera gérée sur **Badnet**.
- 1.5 Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent Règlement Particulier. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 1.6 La compétition aura lieu les **29 et 30 Mars à l'UFR STAPS de Nice 261 Bd du Mercantour 06200 NICE** sur 7 terrains.

### Art 2 - Conditions d'inscription :

- 2.1 Ce tournoi senior est ouvert à tous les joueurs licenciés dans la région PACA et de la Corse ne faisant l'objet d'aucune suspension, de catégories Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans et de classement inférieur ou égal à N2. La participation des Minimes, Cadets et Juniors reste à la discrétion des organisateurs, du GEO et du Juge-Arbitre de la compétition. Les joueurs s'inscrivent au tournoi sans choisir leur catégorie de classement. Ils seront automatiquement mis dans le tableau correspondant à leur classement 14 jours avant la compétition.
- 2.2 La participation est autorisée dans 2 tableaux par joueur : Mixte OU Double le samedi ET Simple le dimanche.
- 2.3 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le Juge-Arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée à un autre adulte, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

### Art 3 - Inscription au tournoi :

- 3.1 L'inscription devra obligatoirement être faite sur **badnet** avant **le Dimanche 23 Mars 2025 23h59.**
- 3.2 Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.
- 3.3 Le prix de l'inscription est de 23 euros pour 1 tableau et de 26 euros pour 2 tableaux.
- 3.4 Le tirage au sort et la confection des tableaux auront lieu le Lundi 24 Mars 2025.
- 3.5 Les têtes de séries seront déterminées au Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) à la date du 20 Mars 2025.
- 3.6 Le nombre de joueurs est limité, par jour, par tableau et par classement
- 3.7 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 3.8 Pour les inscriptions elles se font **UNIQUEMENT** sur badnet. Pour tout règlement par virement (libellé votre virement « BdN12\_<votreclub> »). Ci-après le RIB pour procéder au règlement :

Titulaire: CBN CLUB BADMINTON DE NICE

Référence bancaire : 30002 03256 0000070713U 74

IBAN: FR50 3000 2032 5600 0007 0713 U74

**BIC – Adresse SWIFT : CRLYFRPP** 

A défaut la méthode postale reste disponible, envoyez votre chèque à l'ordre « Club Badminton de Nice », accompagné de votre inscription à l'adresse suivante :

### M Veron Mathias

### 96 avenue corniche fleurie 06200 NICE.

### **Art 4 - Conception des tableaux :**

- 4.1 Tous les tableaux se dérouleront en poules avec un maximum de sortants par poule suivant le nombre de joueurs par tableaux.
- 4.2 Les matchs de double et de mixte débuteront le samedi matin.
- 4.3 Les matchs de simple débuteront le dimanche matin.
- 4.4 Pour chaque tableau et classement, le nombre de participants est limité. En cas de forte affluence, une liste d'attente sera mise en place par l'organisateur, en prenant en compte la date de règlement de l'inscription ainsi que l'équilibre des inscriptions par classement.
- 4.5 Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre, de modifier les poules et/ou tableaux (qui seront réalisés en top) et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi (suppression de tableaux, regroupement de tableaux, nombre de sortants, liste d'attente etc....).
- 4.6 L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme.
- 4.7 Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

### <u>Art 5 - Déroulement du tournoi :</u>

- 5.1 Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette...).
- 5.2 Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set ainsi qu'entre chaque set mais, ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 20 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge Arbitre de la salle.
- 5.3 Les matchs pourront être lancés en avance suivant le déroulement de la compétition.
- 5.4 Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux conseillers. Merci de respecter le nombre de conseillers par terrain, 2 par joueur ou équipes.

- 5.5 Une tenue correcte comprenant des chaussures adaptées au plateau de jeu devra être portée par les conseillers des joueurs.
- 5.6 Derrière chaque terrain seront positionnées 2 chaises pour les conseillers, ces chaises ne devront pas être déplacées.
- 5.7 Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 5.8 Dès l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer, (test des volants, échauffements et changements de tenues).

### Art 6 - Dopage et suivi de traitements :

- 6.1 L'utilisation de substances et de tout moyen destiné au dopage est prohibée.
- 6.2 La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
- 6.3 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

### Art 7 - Arbitrage et Juge-arbitrage :

- 7.1 Les matchs seront auto-arbitrés.
- 7.2 Tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi. Celui-ci désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- 7.3 Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
- 7.4 Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- 7.5 Contestation d'une décision : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
- 7.6 Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement des tenues sera affiché dans la salle.

### Art 8 - Temps de repos :

8.1 - Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant).

- 8.2 Le temps de repos pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e).
- 8.3 Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

### Art 9 - Forfaits:

- 9.1 En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité aux joueurs figurant en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
- 9.2 Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du Lundi 24 Mars 2025 devra envoyer un justificatif avant 5 jours à la Ligue PACA de Badminton sous peine de 2 mois de suspension sur toute la France, (tournois et interclubs).

# Art 10 - Volants :

- 10.1 : Le volant officiel de la compétition est le Victor Queen.
- 10.2 : Les volants seront à la charge des joueurs.
- 10.3 : En cas de litige le volant choisi sera le volant officiel du tournoi à la vente dans la salle.
- 10.4 : Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service.

# **Art 11 - Infrastructures :**

- 11.1 Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
- 11.2 Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle, des vestiaires et des sanitaires.

# Art 12 - Récompenses :

12.1 - L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

12.2 - Des tubes de volants, des lots ou des bons d'achat pour un montant minimum de **500 euros**, constitueront les récompenses pour les finalistes et vainqueurs de chaque tableau.

# Art 13 - Droit d'image :

13.1 - La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants par le Club Badminton de Nice à des fins de promotion du CBN et de son tournoi.

Le Comité Organisateur se réserve la possibilité, sous contrôle du Juge-Arbitre, et de manière exceptionnelle de prendre toutes mesures dérogatoires de portée générale ou individuelle, au présent règlement dans l'unique objectif de veiller au bon déroulement du tournoi pour chacun, à l'accueil et à la sécurité des joueurs dans le respect des règles FFBaD, de l'équité et de l'esprit sportif.

Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « **12ème édition du Bad de Nice »** en respectant ce règlement et les décisions du Juge Arbitre.

Le Club Badminton de Nice

Le Juge Arbitre principal

Elodie Knobloch

**CERCUS Juliette**